



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité****Douzième réunion**

Genève, 5 et 6 décembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau**Ordre du jour provisoire annoté de la douzième réunion* ******Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 5 décembre 2019,
à 10 heures****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation ».
3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la onzième réunion :
 - a) Échange de vues sur les principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable ;
 - b) Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable ;
 - c) Examen des progrès accomplis en ce qui concerne le recensement des politiques d'innovation ;

* Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations doivent s'inscrire en ligne à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=VGrmso>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

** Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



- d) Examen des progrès accomplis en ce qui concerne l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie ;
 - e) Autres travaux menés depuis la onzième réunion.
4. Plan d'activités intersessions pour le reste de 2019 et 2020.
 5. Questions diverses.
 6. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information/examen</i>
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2019/1	Information
Plan d'activités intersessions pour 2018-2019	ECE/CECI/2019/2, annexe II	Information
La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable	ECE/CECI/2019/3	Information
Draft terms of reference for a task force on high-level principles for innovation policies (Projet de mandat pour une équipe spéciale sur les principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation)	ECE/CECI/ICP/2019/INF.1	Examen
Overview of the draft methodological guide for the national Innovation for Sustainable Development Reviews (Analyse d'ensemble du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable)	ECE/CECI/ICP/2019/INF.2	Examen
Progress report on the Innovation Policy Outlook (Rapport sur l'état d'avancement des travaux de recensement des politiques d'innovation)	ECE/CECI/ICP/2019/INF.3	Examen
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Georgia (Rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie)	ECE/CECI/ICP/2019/INF.4	Examen

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

(ECE/CECI/ICP/2019/1)

7. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera son ordre du jour.
8. La douzième réunion aura pour objectifs :
 - a) D'examiner les questions de fond liées au programme de travail de l'Équipe de spécialistes et d'en débattre ;
 - b) De passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la onzième réunion et de convenir d'un plan d'activités à mettre en œuvre jusqu'à la treizième réunion, en 2020.

2. Débat de fond : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation »

9. Le débat de fond prendra la forme d'un séminaire de politique générale sur le thème : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation ». Il sera l'occasion d'échanger des connaissances et d'étudier les politiques menées dans ce domaine à un niveau international.

10. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes en 2019, et cette proportion devrait être portée à plus de deux tiers d'ici à 2050¹. Elle est encore plus élevée dans la région de la CEE, où les villes représentent plus de 75 % de la population en Europe, 80 % en Amérique du Nord et près de 50 % en Asie centrale². Au niveau mondial, les villes sont à l'origine d'environ 80 % du PIB et sont donc un moteur de croissance et de changement structurel.

11. L'urbanisation rapide et, dans certains cas, la désurbanisation, créent, entre autres, des problèmes d'utilisation des sols, d'eau propre, de logements abordables, de gestion des déchets, de pollution atmosphérique, de santé humaine, de congestion routière et d'infrastructures insuffisantes et vieillissantes. Si elle n'est pas bien maîtrisée, elle peut compromettre le développement durable à long terme.

12. L'innovation aura un rôle déterminant à jouer pour ce qui est de remédier à ces difficultés. Dans cette optique, de plus en plus de villes adoptent la vision des « villes intelligentes et durables » pour atteindre les objectifs de développement durable 9 (« Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ») et 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »). Une ville intelligente et durable se définit comme « une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité du fonctionnement et des services urbains et la compétitivité, tout en répondant aux besoins des générations présentes et futures sur les plans économique, social, environnemental et culturel³ ».

13. En principe, les villes sont bien placées pour produire les innovations qui permettent d'inscrire l'urbanisation dans la durée. Elles peuvent être non seulement des moteurs de croissance économique, mais aussi des lieux (ou « laboratoires ») propices à la création de nouvelles idées ainsi qu'à leur modification, leur mise à l'essai et leur diffusion⁴. Les villes sont le lieu de rencontre de différents éléments – citoyens, industries, emplois, instituts de recherche et d'enseignement, consommateurs, investisseurs, décideurs, culture – et peut-être plus important encore, de différents types de talents. La connectivité de plus en plus omniprésente et le traitement bon marché des données offrent aux parties prenantes de nombreuses possibilités d'interaction, y compris celle de participer à la prise de décisions de manière transparente. En d'autres termes, les villes peuvent servir de centres d'expérimentation et d'innovation offrant de multiples possibilités en matière de planification et de vie urbaine ainsi que de création de nouveaux emplois, grâce à des plateformes communes, au commerce des services et à une meilleure utilisation des technologies.

¹ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, World Urbanization Prospects: The 2018 Revision, File 21: Annual Percentage of Population at Mid-Year Residing in Urban Areas by Region, Subregion, Country and Area, 1950-2050. Disponible à l'adresse : <https://population.un.org/wup/Download/>.

² Rapport régional de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) dans la région de la CEE, 2016. Disponible à l'adresse : <https://undocs.org/fr/A/CONF.226/10>.

³ Définition entérinée par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire en 2015 (document ECE/HBP/184) et figurant dans la recommandation Y.4903 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-T).

⁴ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), 2016, Sustainable Cities Hubs of Innovation, Low Carbon Industrialization and Climate Action. Disponible à l'adresse : https://www.unido.org/sites/default/files/2017-03/CITIES_22.06.2016_WEB_0.PDF.

14. Cependant, pour être « intelligente », la ville doit s'engager pleinement non seulement à faire bon usage des technologies, mais aussi à transformer la gouvernance, les échanges avec les citoyens et la création de valeur à tous les niveaux. L'innovation est particulièrement nécessaire au niveau politique pour résoudre les problèmes urbains institutionnels non techniques et créer les conditions qui permettront à la ville d'être intelligente et durable⁵.

15. Le succès des projets de villes intelligentes n'est pas déterminé uniquement par la technologie ou le capital technique ; il est tributaire des responsables, de la coordination interorganisations et de l'engagement des citoyens. La participation active des parties prenantes – y compris de la population – à la création collective et à la mise en œuvre de solutions urbaines intelligentes et durables est importante pour améliorer la transparence et inciter la société à adopter des pratiques et des comportements plus durables. Les villes intelligentes et durables devraient donc faire appel aux technologies afin de créer des liens solides entre les citoyens et les autorités municipales de manière que tous les citoyens puissent bénéficier des services publics, voire contribuer à leur création⁶.

16. L'adoption d'ensembles intégrés de mesures, telles les mesures d'incitation fiscale, les investissements dans la recherche-développement, les pratiques durables de passation des marchés publics, les mesures d'incitation en faveur de l'innovation tout au long du cycle de vie des produits est indispensable pour stimuler les changements nécessaires, appuyer l'introduction de nouveaux modèles d'activité et amener un changement culturel.

17. Plusieurs défis doivent être relevés pour qu'une ville puisse devenir intelligente et durable. Le manque de données et de moyens de financement et le manque de coordination entre les acteurs étatiques, ainsi que l'absence d'outils de suivi empêchent les acteurs urbains de se développer durablement et de faire intervenir des conceptions et des technologies efficaces. La coordination des mesures prises aux niveaux urbain, régional et national est essentielle, en particulier pour faciliter la transposition de solutions durables appliquées dans une ville au reste du pays.

18. Le débat de fond porte sur le rôle que jouent les politiques d'innovation et la gouvernance dans ce contexte, ainsi que sur les questions suivantes :

a) Qu'est-ce qu'une ville intelligente et durable et quels sont les perspectives et les difficultés qui y sont liées ? Par quels moyens les pays en transition de la CEE peuvent-ils tirer parti des succès – et des échecs – de pays plus avancés ?

b) Comment une meilleure utilisation des technologies peut-elle changer une ville et quel rôle les politiques d'innovation et les institutions d'innovation devraient-elles jouer ?

c) Quels sont les institutions, les capacités, les compétences, les processus et les règles du jeu nécessaires pour pouvoir expérimenter de nouvelles idées à l'échelon urbain ?

d) Quelles sont les meilleures règles, mesures d'incitation et pratiques de passation de marchés pour stimuler l'innovation dans le secteur privé en faveur du développement durable ?

e) Quelles sont les meilleures approches en matière de gouvernance, de partenariat et de mobilisation des citoyens pour favoriser cette transition ?

f) Comment les administrations locales peuvent-elles élargir le cercle des parties prenantes – entreprises, consommateurs, pouvoirs publics, établissements universitaires et instituts de recherche ?

g) Comment suivre et évaluer l'effet des mesures prises, et veiller à mettre fin aux mesures inefficaces, à renforcer celles dont les résultats sont positifs et à tirer les enseignements des expériences vécues ?

⁵ Taewoo Nam et Theresa A. Pardo. (2014), « Smart city as urban innovation: Focusing on management, policy and context ».

⁶ Banque mondiale, Note d'orientation sur les villes intelligentes (2015, en anglais seulement), à consulter sur : <https://www.worldbank.org/en/topic/digitaldevelopment/brief/smart-cities>.

19. Ce débat servira de base à l'élaboration d'un document d'orientation sur le sujet, qui sera soumis pour approbation au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la CEE à sa prochaine session, du 22 au 25 mars 2020.

3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la onzième réunion

a) Échange de vues sur les principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable

20. En s'appuyant sur les débats tenus pendant la onzième réunion de l'Équipe de spécialistes en 2018 et la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en 2019, l'Équipe de spécialistes examinera le projet de mandat de l'Équipe spéciale pour l'élaboration de principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/ICP/2019/INF.1). Ces principes sont destinés à orienter la poursuite du dialogue sur les politiques régionales en vue d'examiner, de concevoir, de réformer et d'harmoniser les politiques d'innovation et les institutions chargées de cette question dans les pays de la CEE.

b) Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable

21. L'Équipe de spécialistes examinera le projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/ICP/2019/INF.2), établi à la suite des débats tenus à la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, en mars 2019 (ECE/CECI/2019/2, annexe II, par. 6), et à la onzième réunion de l'Équipe de spécialistes, en novembre 2018.

c) Examen de l'état d'avancement des travaux de recensement des politiques d'innovation

22. L'Équipe de spécialistes examinera l'état d'avancement de la première mouture du recensement des politiques d'innovation (ECE/CECI/ICP/2019/INF.3), à la suite d'un exposé présenté par le secrétariat.

d) Examen des progrès accomplis en ce qui concerne l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie

23. L'Équipe de spécialistes examinera les progrès accomplis en ce qui concerne l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie (ECE/CECI/ICP/2019/INF.4), à la suite d'un exposé présenté par le secrétariat.

e) Autres travaux menés depuis la onzième réunion

24. L'Équipe de spécialistes se penchera sur les résultats obtenus et les aspects marquants des autres travaux menés depuis sa onzième réunion, au nombre desquels :

a) Une Étude sur l'innovation au service du développement durable lancée au Kirghizistan, à Bichkek, le 28 février 2019 ;

b) Le document directif intitulé « La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable » (ECE/CECI/2019/3), adopté à la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

c) Un atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Promouvoir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe orientale et dans le Caucase », organisé à Minsk (Biélarus) les 5 et 6 mars 2019 en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

d) Une table ronde intitulée « La croissance que nous voulons – solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable », tenue à Genève en mars 2019 à l’occasion du Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE ;

e) Une activité de formation régionale sur « l’innovation au service du développement durable », organisée conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à Genève le 28 mars 2019 ;

f) La séance « Vers une économie circulaire : politiques d’innovation pour des villes intelligentes », organisée le 9 avril 2019 à Genève, dans le cadre de la table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l’Europe » tenue pendant la soixante-huitième session de la CEE ;

g) Une activité de renforcement des capacités nationales sur le thème « Science, technologie, politiques d’innovation et risques : accès au financement pour les entreprises innovantes – obstacles et enjeux », menée à Minsk (Biélarus), le 29 mai 2019 ;

h) Un atelier régional sur le thème « Innovation et applications technologiques au service du développement durable », organisé à Bichkek le 26 juin 2019, en parallèle avec la onzième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d’Asie centrale (SPECA) ;

i) La onzième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, organisée à Bichkek (Kirghizistan) le 27 juin 2019, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) ;

j) La version finale de la stratégie du SPECA sur l’innovation au service du développement durable, achevée et adoptée par le Conseil d’administration du SPECA en novembre 2019 ;

k) La manifestation parallèle « La croissance que nous voulons est durable : mettre l’innovation au service d’une économie circulaire pour tous », organisée à l’occasion du Forum politique de haut niveau, qui s’est tenu à New York le 9 juillet 2019 ;

l) Un voyage d’études sur les parcs scientifiques de la Fédération de Russie, organisé en octobre 2019 à l’intention des décideurs et des praticiens des pays de la Communauté d’États indépendants (CEI).

25. Les représentants seront invités à faire le bilan des activités passées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus par l’Équipe de spécialistes.

4. Plan d’activités intersessions pour le reste de 2019 et 2020

(ECE/CECI/2019/2, annexe II)

26. Le secrétariat informera l’Équipe de spécialistes des principaux résultats de la treizième session du Comité de l’innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 25 au 27 mars 2019 à Genève.

Plan d’activités pour 2020

27. L’Équipe de spécialistes examinera les propositions relatives aux travaux à mener en 2020, conformément au plan d’activités intersessions pour 2019-2020 du Comité de l’innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2019/2, annexe II). Parmi les propositions qui ont été faites, on peut citer les suivantes :

a) Dans le cadre d’un programme de renforcement des capacités convenu afin que le Biélarus appuie l’application de réformes conformément à l’Étude sur l’innovation au service du développement durable le concernant lancée en 2017, organisation d’un atelier sur le thème « Fonds de capital-risque publics-privés destinés aux projets d’innovation – mise en commun des meilleures pratiques internationales », à Minsk le 10 décembre 2019, conjointement avec le Comité d’État biélarussien pour la science et la technologie. Cette manifestation viendra éclairer les travaux ultérieurs d’élaboration d’un plan de mise

en application d'initiatives pilotes dans ce domaine au Bélarus, dont la version préliminaire sera examinée ultérieurement, dans le cadre d'une manifestation prévue en avril 2020 ;

b) Organisation d'ateliers consultatifs complémentaires pour appuyer les mesures de réforme conformes aux recommandations issues d'études sur l'innovation antérieures ;

c) Organisation d'autres activités régionales et nationales de conseil et de renforcement des capacités portant sur des questions spécifiques pour les États membres qui en feront la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;

d) Tenue d'un séminaire régional de formation sur certains aspects de la politique d'innovation, conjointement avec la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies intéressés, dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, à Belgrade pendant le premier trimestre 2020 ;

e) Organisation de la session 2020 du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, en collaboration avec la CESAP. Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session. Le lieu et la date précis de la conférence restent à déterminer ;

f) Établissement de la version finale, examen par les pairs et présentation officielle de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie ;

g) Lancement des travaux de recherche relatifs à la réalisation d'une nouvelle étude nationale sur l'innovation au service du développement durable ;

h) Mise au point, examen par les pairs et présentation officielle de la première mouture du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale ;

i) Publication d'un guide pratique des études sur l'innovation au service du développement durable établi à partir de consultations d'experts tenues avec l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;

j) Élaboration par un groupe d'étude établi par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de principes d'action de haut niveau sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable, dans le cadre d'un vaste processus de consultation multipartite ;

k) Élaboration d'un document d'orientation sur le thème « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation » qui devra être soumis pour approbation au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la CEE à sa prochaine session, du 23 au 25 mars 2020 ;

l) Élaboration, dans le cadre de l'initiative de la Secrétaire exécutive sur les thèmes communs et en collaboration avec d'autres sous-programmes de la CEE, d'une publication phare sur le thème « Villes intelligentes et durables à tout âge », dans laquelle l'innovation constituerait un thème transversal et le savoir-faire de l'Équipe de spécialistes serait pris en considération.

28. Les participants sont invités à faire savoir si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent fournir un appui extrabudgétaire (sous forme de fonds ou de contributions en nature, notamment des contributions d'experts ou l'organisation d'événements) pour les activités mentionnées ci-dessus.

29. L'Équipe de spécialistes est invitée à examiner et à approuver le plan d'activités à mettre en œuvre pour 2020.

5. Questions diverses

30. Le secrétariat tiendra l'Équipe de spécialistes informée des nouveautés concernant les thèmes communs de la CEE, plus précisément le domaine d'interaction « Villes intelligentes et durables à tout âge » et les préparatifs de la publication phare de la CEE sur

le thème des villes intelligentes et durables. L'Équipe de spécialistes sera invitée à participer aux travaux du groupe d'experts chargé d'examiner cette publication en 2020.

31. L'Équipe de spécialistes fera connaître la date de sa treizième réunion. Le secrétariat propose de tenir celle-ci les 14 et 15 décembre 2020.

6. Adoption du rapport de la réunion

32. Le rapport sera adopté à la fin de la réunion.

Annexe

Calendrier indicatif

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 5 décembre 2019	
10 h 00-10 h 30	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
10 h 30-13 h 00	Point 2. Débat de fond : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation »
15 h 00-18 h 00	Point 2. « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation » (<i>suite</i>)
Vendredi 6 décembre 2019	
10 h 00-13 h 00	Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité
10 h 00-10 h 30	Point 3 a) Échange de vues sur les principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable
10 h 30-11 h 00	Point 3 b) Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable
11 h 00-11 h 30	Point 3 c) Examen de l'état d'avancement des travaux de recensement des politiques d'innovation
11 h 30-12 h 00	Point 3 d) Examen des progrès accomplis en ce qui concerne l'Étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie
12 h 00-13 h 00	Point 3 e) Autres travaux menés depuis la onzième réunion
15 h 00-16 h 00	Point 4. Plan d'activités intersessions pour le reste de 2019 et 2020
16 h 00-17 h 30	Point 5. Questions diverses
17 h 30-18 h 00	Point 6. Adoption du rapport de la réunion